

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-307
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : DOMAINES
DE COMPETENCES
PAR THEMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE

OBJET :
RECONQUETE DES
FRICHES EN
OCCITANIE :
DEMANDE DE
SUBVENTION A LA
REGION OCCITANIE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 10 NOVEMBRE
2025

AFFICHAGE EN DATE
DU : 10 NOVEMBRE
2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

Séance du Conseil Municipal du lundi 17 novembre 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Priscillia
GRANIER, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Denis
BOUILLEUX, Elisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès
SOULIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Christian
WINTERHALTER, Nadia IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Patrick MAUGARD,
Marie-Claude BOURREL donne pouvoir à Nicole CATHALA
- LEGUEVAQUES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Jean-François
VERONIN-MASSET,
Bruno PERLES donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Agnès SOULIER,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Michel RATABOUIL,
Béranger SERRES donne pouvoir à Sabine CHABERT.

Absent excusé : Gérard MONDRAGON.

Absents : Régine SURRE, Karole CAFFIER, Zohra KUFEL.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le **21 NOV. 2025**

ID : 011-211100763-20251117-DB2025307-DE



Monsieur le Maire rappelle que la Commune est lauréate d'un appel à projet de la Région
"Reconquête des friches en Occitanie" portant sur le site « Andréossy ».

Il précise que la Région peut financer une partie de l'étude préalable de requalification urbaine
permettant d'examiner les premières pistes de réflexion sur le site identifié, au regard du plan
de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT	%
Etudes préalables :				
Étude de requalification urbaine	34 700.00 €	Région	10 410.00 €	30 %
		Commune	24 290.00 €	70 %
Total	34 700.00 €	Total	34 700.00 €	100 %

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention à la Région Occitanie.

PRECISE que cette subvention sera imputée au budget Ville.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Il est à préciser que la requalification urbaine d'Andréossy, est l'équivalent de l'actuel espace TUFFERY.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le 21 NOV. 2025 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 20 NOV. 2025 Par publication le : 21 NOV. 2025 Par délégation, Le Directeur Général des Services Nicolas NAYRAL
--

Castelnaudary, le 17 novembre 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD

